

Réalisation de travaux d'impression et de façonnage

Règlement de consultation

Marché à procédure adaptée (MAPA) N°2019/PNC/MAPA/03

Date et heure limites de remise des candidatures : le 14 juin 2019 à 17h30







1. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) 6 bis, place du palais 48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Responsable du marché : Madame la directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes

2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent accord-cadre à marchés subséquents a pour objet l'impression de supports d'information et de communication de l'EP PNC.

Les supports imprimés comportent des textes, des illustrations, des photos ou encore des graphiques. Ils seront réalisés, selon le cas, en monochromie, bichromie ou quadrichromie.

3. TYPE DE CONSULTATION

Cet accord-cadre est passé selon la procédure adaptée en application des articles 4 et 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 27 et 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Toutes les précisions sont données par la suite quant aux modalités de la consultation.

3.1. Lots - Tranches

Le présent marché comporte 2 lots :

Lot n° 1: impression dépliants type carte touristique

Lot n° 2 : Impression dépliants – plaquettes- brochures- affiches – autres documents

a) Type de marché

Le présent accord-cadre donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents. Chaque lot sera multi-attributaires, le nombre maximum des attributaires est fixé à trois

b) Quantité

Le présent marché est traité à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics, dans les conditions suivantes :

montant minimum : sans objet

- montant maximum: 144 000 euros HT

- Par conséquent, un titulaire qui ne se verrait attribuer aucune prestation au cours de la durée d'exécution du marché, ne pourra se prévaloir d'aucune indemnisation à cet égard.

c) Caractéristiques éco-responsables

L'EP PNC étant engagé dans une démarche de développement durable et d'éco-responsabilité, l'offre proposée par les prestataires devra intégrer la prise en compte de cette démarche.

Le matériau employé doit être conforme au cahier des charges du label écolabel ou d'un label équivalent : influences réduites des produits et services sur l'environnement, tout au long de leur cycle de vie, de l'extraction des matières premières à la mise en décharge finale, en passant par les phases de fabrication et d'utilisation.

Le procédé d'impression doit respecter les critères de la démarche Imprim'vert ou d'une démarche équivalente.







S'agissant des papiers utilisés, ils doivent être issus d'un processus de fabrication ou de recyclage ayant des impacts réduits sur l'environnement au regard des critères figurant dans l'écolabel européen relatif au papier à copier et au papier graphique.

Les performances environnementales des papiers sont proposées par le titulaire, au regard des critères de l'écolabel européen, en se référant aux normes listées ci-dessous ou à des certifications comme par exemple : Ecolabel européen / Ecolabel allemand « Ange bleu » / Ecolabel nordique « Cygne blanc » / P.E.F.C (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) / F.S.C (Forest Stewardship Council) / Procédé de blanchiment ECF (sans chlore élémentaire) / Procédé de blanchiment TCF (totalement libre de chlore).

Les entreprises utilisant des papiers et autres supports munis d'un ou plusieurs des écolabels listés ci-dessus, sont présumées satisfaire aux spécifications techniques.

3.2. Variantes - Options

Des variantes pourront être proposées par les prestataires, concernant des prestations qu'ils jugent utiles à l'exécution optimale de la mission. Ces propositions ne sont pas obligatoires. Si proposition de variantes, elles devront être identifiées et différenciées de l'offre de base qui reste prioritaire.

4. PUBLICATION

Site Internet de l'établissement Public du Parc national des Cévennes. Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat).

5. DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an, renouvelable annuellement trois (3) fois par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse être supérieure à quatre (4) années.

Les titulaires du marché ne peuvent pas refuser la reconduction. De même, ils ne peuvent pas refuser les bons de commande qui en découlent.

En cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur enverra sa décision par lettre recommandée avec accusé réception dans un délai de 3 mois précédant la date d'expiration du marché.

6. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix sont fermes et définitifs la première année. Les prestations seront réglées par application des prix du bordereau des prix de l'acte d'engagement.

Le règlement des dépenses adressées à l'EP PNC se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

7. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

8. LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

8.1. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :







- le présent règlement de consultation (RC);
- l'acte d'engagement (ATTRI1) et son annexe financière (bordereau des prix)
- la lettre de candidature (DC1);
- la déclaration du candidat (DC2);
- les cahiers des clauses techniques particulières

Le CCAG applicable aux marchés publics de Fournitures et services (arrêté du 19 janvier 2009) s'applique au présent marché.

Ces pièces prévaudront sur toutes autres pièces (contrat etc.) prévues et utilisées par le prestataire.

8.2. Retrait du dossier de consultation

<u>Retrait sur la plateforme de dématérialisation</u>: Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet https://www.marches-publics.gouv.fr</u>

Le retrait du document sous forme électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

<u>Retrait auprès du Parc national des Cévennes</u>: Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet http://www.cevennes-parcnational.fr</u>

8.3. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

9. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

9.1. Condition d'envoi et date limite de réception des offres

Les offres devront être transmises au secrétariat général du Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, 48400 Florac Trois Rivières :

- soit par courrier postal recommandé avec accusé de réception ;
- soit déposées contre récépissé;

Les offres devront être déposées dans une enveloppe cachetée portant, dans le coin supérieur gauche, la mention : 2019/PNC/MAPA/03, marché pour réalisation de travaux d'impression et façonnage

• soit déposées électroniquement sur le site des marchés publics de l'Etat.

La date limite de réception des offres est fixée le 14 juin avant 17h30.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré ou qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés non ouverts à leur auteur.

9.2. Contenu des offres

Cette consultation autorise le mode de réponse « Marché Public Simplifié » MPS sur la plateforme des marchés publics de l'Etat.

autres modes de réponse, la candidature comprend :







Parc national des Cévennes

- la lettre de candidature (DC1) dûment complétée;
- la déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et les documents justificatifs demandés ;
- une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée ;
- un RIB ou RIP.

Dans tous les cas, l'offre comprend obligatoirement :

- l'acte d'engagement (ATTRI1) et son annexe financière (détail descriptif estimatif et/ou bordereau des prix) dûment complétés et signés ;
- pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre un DC4 « déclaration de sous-traitance » dûment complété (chapitre II du titre IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics);
- les autres pièces du marché datées et signées ;

un mémoire technique détaillant et produisant :

- 4 l'organisation de l'équipe et le chef de projet référent.
- les références professionnelles, expériences, formation et fonction des intervenants en lien avec le projet,
- une liste de références du candidat et de ses éventuels sous-traitants pour des missions semblables,
- une description de la méthodologie et du déroulé proposés au regard des objectifs poursuivis détaillés dans le cahier des clauses techniques particulières ou cahier des charges,
- les éléments constitutifs de la politique d'écoresponsabilité de l'entreprise (cf. 2.1.c)
- toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.

9.3. Langue de rédaction des propositions

Les propositions et notices diverses doivent être rédigées en langue française.

9.4. Unité monétaire

Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur souhaite conclure le marché en euros.

10. ADMISSION DES CANDIDATURES

Le jugement des candidatures sera effectué sur la base des garanties professionnelles, techniques (moyens...) et financières des entreprises. Entrera en ligne de compte la présentation du dossier de candidature qui doit faire ressortir des informations claires, simples et dénuées de toute ambiguïté.







11. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations sur la base du bordereau des prix	45
2- Mémoire technique du candidat	40
3- Politique de développement durable de l'entreprise	15

11.1. Critère quantitatif financier (prix des prestations)

Les offres seront comparées sur la base de chacune des propositions détaillées dans l'annexe financière fournie par le candidat.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 = 10 x (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre examinée)

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sousdétail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

11.2. Critère qualitatif (valeur technique des prestations)

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces du mémoire technique (cf. paragraphe 9.2), fournies par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10

11.3. Critère de développement durable de l'entreprise

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces du mémoire technique (cf. paragraphe 9.2), fournies par le candidat.

- Démarche développement durable de l'entreprise : 5/10

Valorisation des déchets : 5/10

La note maximum pour ce critère sera de 10

11.4. Note finale pour la sélection

Les notes obtenues pour les trois critères seront pondérées par le coefficient du tableau de pondération ci-dessus.

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

Note finale = note critère n°1 x45% + note critère n°2 x 40% + note critère n°3 x 15%

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.







L'EP PNC se donne la possibilité de négocier les propositions avec un nombre limité de candidats seulement.

L'offre retenue est l'offre qui a obtenu la meilleure note, appréciée en fonction des critères énoncés cidessus avec leur pondération.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans le délai de **10 jours** imparti par la personne responsable du marché.

Conformément aux articles 48 et 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

3 candidats seront retenus par lots

Les délais d'exécution souhaités des bons de commande seront indiqués lors de leur émission.

Le délai d'exécution de chaque bon de commande s'entend de la réception des fichiers jusqu'à la livraison.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché ou les prestations techniques, les candidats peuvent s'adresser :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

Correspondantes administratives :

Martine BOURGADE Tél.: 04 66 49 53 38

Courriel: bourgade.martinei@cevennes-parcnational.fr

 Responsable de la procédure Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale, celine.billault@cevennes-parcnational.fr

Pour les renseignements d'ordre technique :

Olivier PROHIN - Graphiste

Tél.: 04 66 49 53 10

 $Courriel: \underline{olivier.prohin@cevennes-parcnational.fr}$





